

## Comité Régional suivi COVID-19

Lundi 30 mars 2020 de 11 heures 30 à 13 heures 15

*Conférence Téléphonique*

*Notes – A. de BLAUWE*

### PRESENTS POUR L'URPS ML

Membre	Présent(e)/ Excusé(e)
Dr Elisabeth ROUSSELOT MARCHE (08)	
Dr Mélanie GERBAUX (08)	Présente
Dr Jean-Paul MIR (10)	Présent
Dr Bruno PERRIER (10)	
Dr Philippe BARTHE (51)	
Dr Sylvie DUPONT BARBARA (51)	
Dr Bernard LLAGONNE (51)	Présent
Dr Hervé RUIINART (51)	Présent
Dr Eric THOMAS (52)	
Dr Jean Marc WINGER (52)	Présent
Dr Xavier GRANG (54)	Présent
Dr José NUNES DIAS (54)	
Dr Jean-Louis ADAM (55)	Présent
Dr Olivier BOUCHY (55)	Présent
Dr Jean-Daniel GRADELER (57)	Présent
DR Vincent MAUVADY (54)	
Dr Claude BRONNER (67)	
Dr Guilaine KIEFFER DESGRIPPES (67)	Présente
Dr Pascal MEYVAERT (67)	Présent
Dr Frédéric TRYNISZEWSKI (68)	Présent
Dr Marcel RUETSCH (68)	Présent
Dr Philippe WAGNER (88)	
Mme Anne de BLAUWE	Présente

## ORDRE DU JOUR

---

### COMPTE-RENDU - CONFERENCE TELEPHONIQUE COMITE REGIONAL COVID 19

---

*Eu égard au nombre très important de participants et parfois à la mauvaise qualité des connexions, certaines interventions étaient inaudibles.*

*Ainsi, je vous prie de bien vouloir excuser les éventuelles imprécisions du présent compte-rendu.*

#### 1. POINT SUR LES REANIMATIONS GRAND EST :

Monsieur Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'ARS GE, préside la séance.

Il aborde le 1<sup>er</sup> point d'ordre du jour sur les réanimations.

- Le nombre d'accueil en services de réanimation se maintient à un niveau élevé :
  - o 774 patients en réanimation, auxquels se rajoute les 56 patients transférés. On constate un flux d'entrée de 70 à 90 patients / jour.
  - o 1100 lits sont opérationnels, la cible des 1600 lits sera difficile à atteindre. Les prévisions ne permettent pas d'espérer une stabilisation avant le 14 avril.
  - o 50 respirateurs supplémentaires ont été livrés 20 / Strasbourg, 10 / Nancy, 10 Sur Metz, 5 / Sélestat, 5 / Reims. Une seconde livraison est prévue d'ici 8 jours.
- Le flux d'entrée à l'hôpital est de 70 à 90 patients / jour. Actuellement 3170 patients sont hospitalisés hors services d'hospitalisation.
- Les EHPAD sont très touchés : 60% en Alsace. Une attention prioritaire est portée sur ce point.
- 200 transferts ont été organisés dont 56 par TGV et 34 par avion. La régulation nationale est en place. Sur la Région Grand Est, la politique de transfert et la gestion des vecteurs, très compliquée, sont suivis conjointement par l'ARS, le SAMU et la Préfecture de Région. La situation est gérée sur le fil du rasoir et M. Lannelongue constate que des progrès sont à faire en termes d'organisation et surtout de coordination. Il est important de pouvoir profiler une simulation dans les 15 jours et ce, avant que les Régions d'accueil se trouvent en situation difficile. D'ici l'atteinte du pic épidémique estimé entre le 14 et le 25 avril, il est impératif de pouvoir garantir aux patients un accès aux services de réanimation. **A cette fin, la réunion du Comité régional du mercredi 1<sup>er</sup> avril réunira exclusivement les hospitaliers et les Fédérations.**

#### 2. POINT SUR LA SITUATION EN EHPAD

De nombreux professionnels de santé réclament un point sur la doctrine. Ils insistent principalement sur le nécessaire rappel des mesures barrières.

En effet, si ces dernières ne sont pas respectées, les risques encourus par le personnel sont nombreux (*les 14 jours de confinement risquent d'aboutir très rapidement à un cruel manque de ressources au sein des EHPAD*).

A ce sujet, le **Docteur Jean-Louis ADAM** rappelle une nouvelle fois la nécessité d'effectuer des tests sur le personnel.

En effet, comme le précise le **Docteur Jean-Daniel GRADELER**, pour établir des arrêts de travail, nous avons besoin de disposer du résultat de ces tests.

**Le Docteur Olivier BOUCHY** insiste plus particulièrement sur la maîtrise des prélèvements rhinopharyngés.

**Monsieur Christophe LANNELONGUE**, confirme que ce problème de doctrine d'emploi du personnel sera réglé d'ici à la fin de la semaine. Il est impératif d'adresser rapidement un plan d'action pour les mesures prises en EHPAD. Il ajoute que, en outre, un observatoire spécifique sera mis en place afin de répertorier chaque jour la situation au temps T. (*Cet observatoire permettra d'identifier les cas et les difficultés*).

Pour les EHPAD, la doctrine nationale prévoit une dotation de 15 masques par professionnel de santé et par semaine. Une livraison est prévue lundi prochain. La livraison des masques sera effectuée en relation avec la Préfecture de zone.

Par ailleurs, et en parallèle à ce dispositif, une plateforme est mise en place pour renforcer les effectifs des EHPAD.

**Madame Edith CHRISTOPHE**, Directrice de l'Autonomie au sein de l'ARS Grand Est, nous confirme le fait que ladite plateforme sera opérationnelle dès mercredi. Une information sera diligentée auprès de chaque Délégation Territoriale et auprès de l'ensemble des partenaires.

Ladite plateforme permettra la mise en relation directe entre les professionnels de santé volontaires et les établissements qui expriment un besoin de renfort. L'application disposera d'un service de géolocalisation. Le plan d'action proposé ici est fondé sur le retour d'expérience des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Il sera organisé en collaboration et avec l'appui des médecins généralistes.

Il est également prévu, au sein de chaque GHT, la mise en place d'une instance gériatrique, accessible 7 jours sur 7. Les structures (*type HAD*) seront aussi mobilisées en matière de soins palliatifs pour apporter de l'aide aux EHPAD ; objectif étant de « renforcer le personnel des EHPAD » afin de pallier les arrêts de travail et de soulager les PS proches de l'épuisement ?

Ce dispositif (*dont l'objectif reste de mobiliser et de favoriser les coopérations entre les professionnels*) est accompagné par l'ARS. Il monte (*et doit monter*) en puissance dans la région car il permettra, en outre, de prévenir les risques psycho-sociaux.

Enfin, Un Espace d'éthique Grand Est est prévu pour l'ensemble du dispositif. Les Directions Territoriales sont à la manœuvre.

Si elles sont bien organisées, les filières gériatriques existantes seront utilisées. En revanche, si ce n'est pas le cas, elles resteront à inventer y compris en intra-territorial.

Une fiche de bonnes pratiques sera rédigée (*elle sera disponible vendredi*).

Concernant cette fiche, le **Docteur Jean-Daniel GRADELER** suggère de ne pas oublier les équipes de nettoyage. Il précise également qu'il faut permettre aux HAD de pouvoir accéder à la base d'informations afin de pouvoir faciliter l'entrée des patients au sein des dites HAD.

*Le Docteur Pascal MEYVAERT se dit satisfait du document et attend sa mise en pratique effective. Néanmoins, il relève que l'utilisation est lourde sur le plan administratif. Il insiste également sur l'équipement : protection des professionnels, médicaments, le personnel ressource, l'oxygène, etc. Il pose la question de savoir quand les tests seront disponibles.*

### 3. POINT SUR LES EQUIPEMENTS

- **SHA**

Concernant les solutions hydroalcooliques, Monsieur Laurent DAL MAS nous explique qu'un outil de coordination dédié a été mis en place pour faire le lien entre les industriels et les producteurs de matières premières.

Il est attendu une production conséquente (50 000 litres par semaine). La mise à disposition de ces SHA se fera par le biais des Directions territoriales.

Il suggère d'uniformiser et de faire entrer cette production dans les circuits officiels de distribution (à savoir les officines pour les PS libéraux et les DT pour les EHPAD).

- **BLOUSES**

Le problème du manque de blouses est récurrent (notamment dans les EHPAD - Cf. supra) et demeure difficile à gérer pour l'instant.

La réflexion régionale s'appuie sur une production locale (réponse sous 48 heures) et sur la mise en place de commandes groupées.

Une mise à disposition est envisagée sous 10 jours et un pont aérien est construit avec la Chine.

Au national, il n'y a plus de stocks...

La semaine prochaine, des blouses seront prioritairement livrées aux hôpitaux

Au niveau local, il a été procédé à la commande de matières premières

- **DEPISTAGE**

Le problème central du dépistage est de nouveau évoqué par les Membres qui restent en attente.

Afin d'envisager la sortie de crise, une demande de stratégie de dépistages massifs se fait entendre.

Ce sujet sera de nouveau abordé en COPIL (vendredi 3 ou lundi 6 avril). Il s'agira d'étudier les possibilités de montée en charge des produits de dépistage.

*Le Docteur Jean-Daniel GRADELER demande quand est envisagée la sortie de quarantaine des EHPAD ?.*

*Le Docteur Pascal MEYVAERT revient une nouvelle fois sur la question (qu'il a déjà posée lors des précédents copil) concernant le retrait des défibrillateurs et des pacemakers sur les patients décédés COVID+. Il rappelle que les médecins ne disposent toujours pas du matériel de protection nécessaire pour le faire.*

**Monsieur Christophe LANNELONGUE** lui répond qu'une réponse écrite sera prochainement rédigée à ce sujet.

**Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI** nous informe qu'une fiche spécifique a été rédigée à ce sujet dans le département du Haut-Rhin. Cette fiche stipule que les thanatopracteurs sont autorisés à procéder à ce retrait.

Il ajoute également, qu'en matière d'oxygène, ce n'est pas l'oxygène qui manque mais son contenant (c'est-à-dire les bouteilles).

**Un Représentant de la sphère médico-sociale** demande quelles sont les mesures prises dans les structures accueillant des personnes en situation d'handicap.

**Monsieur Christophe LANNELONGUE** lui répond que pour l'instant ces services ne bénéficient pas d'un statut prioritaire, à la différence des EHPAD où le risque d'hospitalisation des pensionnaires reste élevé.

Il confirme toutefois le fait que les établissements pour personnes handicapées recevront prochainement des masques.

**Le Docteur Pascal MEYVAERT** souhaite de nouveau tirer la sonnette d'alarme concernant la mise en arrêt des personnels intervenant au sein des EHPAD et pose la question de savoir dans quels délais et sous quelles conditions les employés peuvent revenir travailler au sein des établissements.

**Madame CHRISTOPHE** lui répond que la doctrine nationale sur ce sujet n'est pas encore actualisée.

**Le Docteur Olivier BOUCHY** aborde la question des protections liées aux pompes funèbres. Là encore, une doctrine semble nécessaire et doit être actualisée (les personnels exerçant dans ces établissements ne disposant pas de protections).

**Le Docteur Philippe BARTHE** souhaiterait disposer de recommandations pour les aides à domicile en ville. Il serait utile de disposer de fiches d'utilisation et de recommandations. Il précise que le 20 mars, sur la dotation du département, 20 000 masques chirurgicaux ont été distribués.

**Le Docteur Guilaine KIEFFER-DESGRIPPES** appelle à la coordination intra régionale de sorte à donner de la visibilité à l'ensemble du dispositif de distribution.

**Monsieur Christophe LANNELONGUE** lui répond que la **doctrine régionale sera mise en place dès lundi 6 avril**. Il précise également qu'il sera tenu compte de l'équité des distributions.

Le CPIas (réseau national de prévention des infections liées aux soins) abonde dans le sens d'une simplification des processus et de la nécessité de diffusion d'une doctrine d'emploi.

#### 4. POINT SUR LES CENTRES COVID

**Monsieur Wilfrid STRAUSS** rappelle la diffusion de la note concernant l'organisation des centres CONVID (note que l'ARS a souhaité adapter au territoire).

**Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI** rappelle le suivi à domicile des patients opérés dans le 68 et la manière dont ce suivi est organisé. Il insiste sur l'importance du suivi au 8<sup>ème</sup> jour.

A ce sujet, Monsieur Wilfrid STRAUSS évoque un projet de plateforme de partage d'expériences entre professionnels.

**Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI** mentionne une fiche de recommandations (datée du 23/03 et émanant du Haut Conseil de Santé Publique) qui modifie le suivi des patients à domicile.

Il constate à cette occasion que les critères d'hospitalisation qui sont mentionnés (en l'occurrence, une saturation à – 90 %) sont difficiles à obtenir.

Dans ce cas, il est impossible d'appliquer les recommandations préconisées dans la doctrine. De fait, de nouvelles recommandations devront être précisées (d'un point de vue médico-légal) afin que le régional puisse disposer d'une position ferme sur le sujet.

**Monsieur Christophe LANNELONGUE** lui répond que les avis du Haut Conseil n'engage que lui. Il précise à ce sujet que la doctrine du Grand Est applique à la fois la doctrine nationale et ce qui est décidé au niveau régional.

**Il demande également une rediffusion actualisée de l'ensemble des fiches.**

**Le Docteur Jean-Marc WINGER** affirme redouter les complications qui interviendront après la sortie de crise. Il préconise d'anticiper afin de pouvoir optimiser la prise en charge des patients dont les pathologies n'auront pas pu être suivies durant l'épidémie.

**Monsieur Christophe LANNELONGUE** est attentif à cette préoccupation, des échanges ont lieu entre la Faculté de Nancy et les médecins de Wuhan (Chine) afin de comprendre l'évolution de la maladie dans le long terme.

**Le Docteur Guilaine KIEFFER-DESGRIPPES** souhaite intervenir afin de présenter l'outil *Distrimasques*, élaboré en collaboration entre les URPS (médecins, infirmiers, pharmaciens).

Cette application permet d'organiser la distribution des matériels de manière équitable et traçable. L'expérience, qui a été lancée dans le département du Bas-Rhin la semaine dernière sera prochainement déployée dans l'ensemble de la région (en commençant, comme il se doit, par les départements les plus touchés).

L'application permet aux professionnels de santé de s'inscrire dans la pharmacie de leur choix, ce qui facilite le suivi des stocks et permet aux pharmaciens d'identifier les besoins.

Le processus devrait pouvoir s'appliquer à la fois au stock régional (ARS, région, dons) et au stock national (GHT).

**Le Docteur Frédéric TRYNISZEWSKI** demande s'il est possible de diffuser cette information relative à la distribution en cours lors de la conférence YouTube de ce soir.

Afin d'identifier les difficultés et d'anticiper les problématiques, une réunion se tient quotidiennement à la Préfecture du Bas-Rhin. Toutefois, il paraît difficile d'avoir une vision prospective.

Le prochain Comité de Pilotage se réunira **vendredi 3 avril 2020 de 11 heures 30 à 13 heures** (la réunion initialement programmée le 1<sup>er</sup> avril 2020 étant déprogrammée en raison de l'indisponibilité des principaux Responsables de l'ARS Grand Est)

**Prochaine réunion** – vendredi 3 avril 2020 à 11 heures 30.